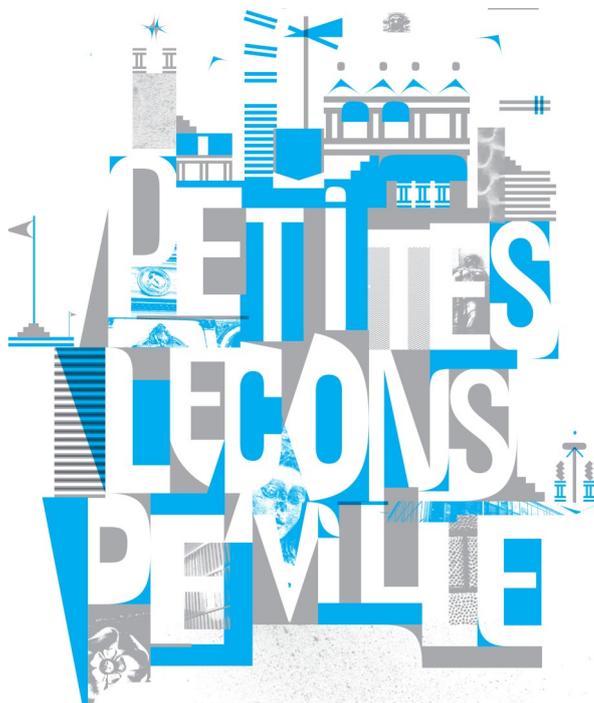


## ARCHITECTURE ET FONCTIONNALITÉ, LA RÉNOVATION DES BAINS- DOUCHES DE LA BUTTE-AUX-CAILLES



Cet article met en perspective l'intervention de **Thierry Nabères** et **Nathalie Colange** à la quatrième soirée du cycle de cours publics les Petites Leçons de Ville, LES BAINS-DOUCHES, proposée en 2019, par le CAUE de Paris.

**Thierry Nabères** est architecte DPLG, diplômé de l'École Nationale Supérieure de Paris Conflans (UP4) en 1986. Après avoir exercé en libéral et enseigné à l'ENSA de Lille, il fonde en 1998 l'agence TNA et est aujourd'hui associé avec Elise Thullier. Forte de son expérience dans les équipements sportifs et aquatique, l'agence est choisie pour la rénovation de la piscine de la Butte aux Cailles livrée en 2014.

**Nathalie Colange** est architecte voyer en chef, diplômée de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles. Elle est actuellement cheffe du secteur de la jeunesse et des sports du Service de l'Architecture et de la Maîtrise d'Ouvrage, à la Direction constructions publiques et architecture de la Ville de Paris.

L'équipement de la Butte-aux-Cailles regroupe une piscine et des bains-douches, imbriqués sur le plan architectural, mais dont la construction s'est faite en plusieurs phases. Les bains-douches ont été livrés en 1909, et la piscine en 1914. L'architecte Louis Bonnier a tout de même assuré une homogénéité architecturale, notamment sur la façade : les deux entrées distinctes sont dans le même style romantique (ill. 1). Les bains-douches de la Butte-aux-Cailles sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Pour l'agence TNA, la question était de moderniser l'équipement tout en conservant son aspect patrimonial. Là aussi, les travaux se sont faits en deux temps : la rénovation de la piscine s'est achevée en 2014 et celle des bains-douches est en cours. Les arcs et murs de la piscine ont été repeints en blanc pour retrouver l'esprit hygiéniste d'origine (ill. 2), après une phase colorée dans les années 1990. Dans l'ensemble du bâtiment, un travail a été mené pour remettre en l'état des éléments d'origine (par exemple, les frises murales). Les éléments modernes qui ont été ajoutés (ascenseur, sèche-cheveux) sont positionnés au centre des espaces, comme des éléments détachables, des touches de modernité (ill. 3). Les cabines actuelles des bains-douches sont identiques à celles de 1924, bien qu'elles aient été changées : la DRAC souhaitait en conserver l'aspect historique. Cependant, les portes d'une largeur de 60 cm ne correspondent pas aux impératifs d'accessibilité et de confort d'usage actuels. Un compromis a donc été trouvé, et les cabines sont divisées en trois parties : la première comporte deux cabines témoins, conservées à l'identique ; dans la deuxième partie, les façades des cabines sont maintenues à l'identique des façades d'origine ; dans la troisième partie, TNA a adapté la taille des cabines pour assurer leur fonctionnalité.

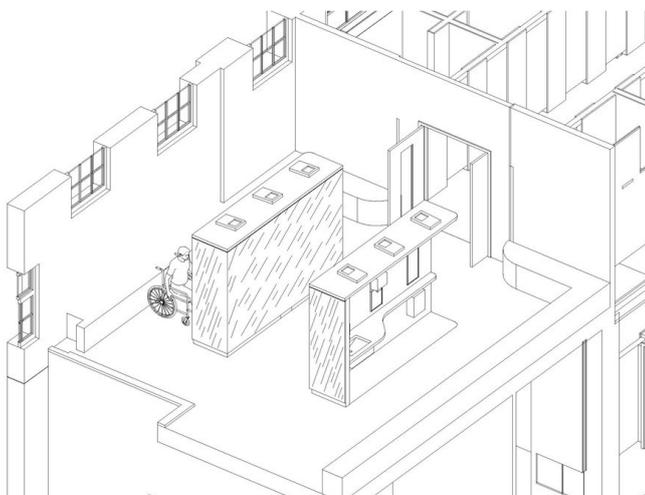
Le projet intègre des dispositifs pour améliorer la performance énergétique du site. Bien sûr, les



[ill. 1] Façade de la piscine et des bains-douches de la Butte-aux-Cailles



[ill. 2] La piscine en 2014



[ill. 3] Fonctionnalités dans le vestibule

ajustements « classiques » ont été réalisés : les menuiseries ont été changées, le débit d'eau limité, les chasses d'eau des toilettes remplacées, etc. La piscine et les bains-douches ont été raccordés au réseau de la CPCU, un réseau de vapeur d'eau chaude provenant en partie de la combustion des ordures ménagères parisiennes. Le projet intègre aussi une innovation : un data center est installé en sous-sol de la piscine, et la chaleur des ordinateurs est récupérée pour chauffer l'eau. Cela permet de faire des économies d'énergies. Ainsi, le projet a été un terrain d'expérimentation pour la DCPA, et ce dispositif commence à se démocratiser. Le traitement de l'air est aussi un sujet très important dans le cadre des bains-douches, où des douches sont prises tout au long de la journée. Pour ventiler sans rafraîchir l'espace (particulièrement en hiver), un système d'échangeur a été installé : la chaleur de l'air évacué est réutilisée pour préchauffer l'air entrant.

Cependant, certaines mesures d'économie d'énergie n'ont pas pu être mises en place : puisque le bâtiment est inscrit, il n'était pas possible d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture, ni d'isoler par l'extérieur. La chaleur de l'eau ne pouvait pas être récupérée car la disposition du site ne le permettait pas. De façon générale, quand il s'agit de moderniser un bâtiment patrimonial, il est impossible d'assurer une performance énergétique optimale, surtout dans le cadre des établissements balnéaires qui sont par définition gourmands en eau. Les économies sont faites dans la mesure du possible, et selon l'état de connaissances actuel.